

Salle de Quartier de Montrapon (Restructuration ancien réfectoire Brossolette) - Approbation de l'avant-projet - Autorisation de signer les marchés - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

Programme général

La vétusté des salles associatives de Montrapon et la nécessité de créer des espaces supplémentaires pour les activités de la Maison de Quartier de Montrapon - Fontaine Ecu sont à l'origine de cette opération qui s'articule autour de l'actuel bâtiment réfectoire de l'Ecole Brossolette.

En effet, l'actuel réfectoire, assez ancien, et de surcroît à l'écart de l'école va réintégrer cette dernière à la faveur de cette opération (un préau de l'école va être entièrement rénové et rééquipé à cet effet).

Les locaux laissés vacants par le transfert du réfectoire vont être rénovés et restructurés pour être transformés en espaces associatifs et d'animation.

Le programme prévoit l'aménagement d'une salle polyvalente (150 m²), de deux bureaux et d'une salle de réunions (45 m²) pour les associations du quartier de Montrapon. La surface totale à aménager est de 315 m². Les travaux comprennent la réfection complète de la toiture et des façades, avec le remplacement des menuiseries extérieures pour renforcer l'isolation thermique et acoustique du bâtiment, la redistribution des locaux et la réfection des sanitaires, le remplacement des installations électriques et de chauffage (mise en place d'une chaudière à condensation à ventouse), ainsi que l'isolation thermique et acoustique des locaux, et leur embellissement (peinture).

Estimation de l'opération

Le coût de l'opération établi sur la base du programme indiqué ci-dessus est estimé à **300 000 € TTC** (hors mobilier).

L'ensemble des travaux sera réalisé en maîtrise d'oeuvre interne, aux Directions Bâtiments et Maîtrise de l'Energie.

Échéancier prévisionnel de l'opération

- Conseil Municipal approuvant l'avant-projet : 6 avril 2006
- Consultation des entreprises : ouverture des plis CAO du 2 juin 2006
- Notification des marchés d'entreprises retenues : été 2006
- Démarrage de chantier : septembre 2006 (durée des travaux : 4 mois)
- Livraison de l'équipement : début 2007.

La Ville sollicitera des subventions de tout partenaire susceptible de participer à cette opération et prendra à sa charge les financements non acquis.

Cette opération est commune avec le projet de déplacement du réfectoire à Brossolette estimé à 170 000 €.

Ainsi, l'opération globale est inscrite au PPI pour un montant total de 470 000 €, soit 300 000 € pour la salle de quartier de Montrapon et 170 000 € pour le réfectoire.

PPI 2005 : 200 000 € TTC

PPI 2006 : 220 000 € TTC

PPI 2007 : 50 000 € TTC

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'avant-projet tel que défini ci-dessus,

- solliciter la demande d'aide financière des partenaires de la Ville et inscrire les subventions en recettes par décisions modificatives, à réception des notifications attributives au budget de l'exercice courant, aux imputations correspondantes,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.